

Spécificité des Enseignants Spécialisés chargés des Aides à Dominante Pédagogique (ES-ADP ex Maîtres E)

Afin de mieux faire connaître la spécificité des enseignants spécialisés chargés des aides à dominante pédagogique, la FNAME a élaboré en co-réflexion avec les chercheurs de son comité scientifique une "charte de l'ES-ADP"¹. Cette charte permet de mettre en évidence trois piliers essentiels de l'identité professionnelle de l'ES-ADP et de sa posture d'accompagnement spécifique : enseignant et spécialisé, travaillant à la construction des apprentissages par l'élève rencontrant des difficultés à l'école, professionnel de la relation d'aide à l'élève en difficulté et acteur de partenariats et des « réseaux » au sein desquels il agit.

L'ES-ADP est chargé de mettre en place des aides spécialisées à dominante pédagogique à l'école primaire. Membre de l'équipe RASED², aux côtés de l'ES-ADRelationnelle et du psychologue de l'Education nationale, il est aussi membre des équipes d'école dans lesquelles il intervient. Il a reçu une formation spécialisée diplômante et pluridimensionnelle qui lui donne une connaissance complémentaire des processus d'apprentissage et lui permet une lecture particulière des difficultés rencontrées par les élèves.

L'action de l'ES-ADP se situe sur deux axes complémentaires : la prévention et la re-médiation.

Le premier axe de prévention est centré sur des groupes d'élèves, avant qu'une difficulté ne se cristallise : accompagner les enfants dans la mise en place de raisonnements élaborés, de liens entre les différentes activités de la classe, dans la compréhension des attentes de l'école.

Le deuxième axe de re-médiation se met en place suite à l'analyse des besoins particuliers d'un élève : aider à la mise en place de compétences instrumentales comme la construction du nombre, la compréhension de l'écrit, la construction du projet de lecteur, parallèlement à des compétences cognitives comme la symbolisation, la perception du but, l'utilisation d'images mentales, de procédures expertes...

Suite à une observation approfondie des connaissances, des compétences et des attitudes de l'élève en classe et/ou lors de rencontres individuelles, l'ES-ADP analyse ses acquis et ses besoins. Il partage ses constats avec l'élève et permet alors à celui-ci de se positionner dans un projet d'apprentissage. L'ES-ADP propose ensuite à l'élève des dispositifs ajustés à ses besoins : en prenant appui sur une pédagogie du détour, il l'aide à mettre du sens sur les tâches scolaires, à expliciter ses procédures et ses stratégies d'apprentissage, à mobiliser ses savoirs et ses capacités de mémorisation, de concentration, d'abstraction, à mettre en œuvre des méthodes de travail plus efficaces, à reconsidérer le statut de l'erreur.

L'ES-ADP travaille avec l'élève en tout petit groupe ou individuellement, dans ou hors la classe. La mise en place des activités dans le groupe articule les projets d'aide spécialisée des élèves et utilise les interactions pour favoriser le conflit socio-cognitif. L'ES-ADP institue un cadre de travail sécurisant. Il met l'élève en confiance, valorise ses réussites et ainsi restaure ou crée un sentiment de compétence. Il l'amène vers une plus grande autonomie de pensée afin de développer l'estime de soi.

L'ES-ADP élabore un projet d'aide spécialisée en associant l'élève, les parents, les enseignants. Il précise les objectifs visés, les stratégies utilisées, estime la durée de l'action et les modalités d'évaluation des progrès effectués.

À tout moment de l'aide, le projet peut être évalué et réajusté. Une complémentarité des actions des enseignants et de l'ES-ADP est alors recherchée afin d'aider au mieux l'élève dans la classe et dans le regroupement d'adaptation. Un partenariat est également recherché avec les parents. Des échanges autour du point de vue des parents sur leur enfant, sur ses difficultés ou ses réussites mais aussi quant à l'accompagnement de sa scolarité, permettent de mettre en mots des inquiétudes, des attentes et de recréer du « possible » dans les relations à l'école. L'ES-ADP explicite les enjeux de l'école et du projet mis en place pour l'enfant-apprenant et peut parfois jouer le rôle de médiateur entre l'enseignant et les parents quand la relation devient difficile ou basée sur des malentendus.

Sa connaissance des différents champs d'aide (paramédical, psychologique...) fait de l'ES-ADP, comme des autres membres du RASED, un interlocuteur privilégié lorsque des aides extérieures se mettent en place pour l'enfant. Là encore, il cherche à créer des liens entre les différents professionnels qui agissent autour de l'enfant afin d'aboutir à une meilleure complémentarité des actions.

¹ Charte téléchargeable sur le site www.fname.fr

² Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté